

le Groupe SRC

Socialiste, Radical, Citoyen à l'Assemblée nationale

communiqué de presse

Le Gouvernement UMP tue la banque mutualiste

Les députés du groupe, socialiste, radical, citoyen et divers gauche s'opposeront au projet de loi relatif à l'organe central des caisses d'épargne et des banques populaires, pour au moins 3 raisons.

1 – Les conditions de la nomination de François Pérol.

La proximité de Monsieur Pérol avec le pouvoir en place n'est plus à démontrer et le caractère extrêmement choquant sur le plan moral et éthique des conditions de sa nomination demeure.

2 – Le renforcement du pouvoir d'un seul homme au détriment d'un système mutualiste.

Les prérogatives confiées au nouvel organe central sont extrêmement puissantes et affaiblissent fortement les caisses régionales des caisses d'épargne et des banques populaires, jusqu'alors acteurs indispensables à l'exercice de contre-pouvoirs en terme de gouvernance.

Ce choix délibéré n'a pour seul but que de renforcer le pouvoir d'une seule personne : le nouveau Président du Directoire : François Pérol.

La composition du conseil de surveillance du nouvel organe central le reflète : la représentation des sociétaires et des salariés est affaiblie, alors que les personnalités nommées par le Président du directoire et le ministre de l'économie deviennent majoritaires.

Il n'est pas acceptable que les sociétaires, propriétaires du groupe, deviennent pour la première fois de leur histoire, minoritaires au sein du conseil de surveillance.

3 – L'Etat n'obtient aucune contrepartie.

Il est regrettable que le gouvernement n'ait pas fait le choix d'exercer un droit de vote au sein du conseil pour réellement influencer sur les décisions. Le nouvel apport de fonds de la part de l'Etat au capital du groupe ne doit pas simplement se limiter à toucher un taux d'usure élevé pour le nouvel ensemble.

Ce projet de loi est minimaliste et ne donne aucune garantie quant à l'avenir de ces deux réseaux bancaires dont le modèle coopératif et décentralisé est mis à mal.

C'est donc tout le sens des amendements que le groupe SRC défendra, par la voix de Dominique Baert, pour préserver le caractère coopératif et décentralisé du nouveau groupe, le maintien de contre pouvoir dans sa gouvernance, la pérennité des réseaux et la place des sociétaires et des salariés au sein des instances.